

# La vie à MENESTREAU en Vilette

Feuillet  
municipal  
d'information  
N°

Janvier 2017

148

## MAIRIE

35 place du 11 novembre

### Ouverture :

de 9h à 12h

du lundi au samedi

Tel : 02.38.76.90.35

site Internet : [www.menestreau-en-villette.fr](http://www.menestreau-en-villette.fr)

courriel : [cm-menestreau.en.villette@wanadoo.fr](mailto:cm-menestreau.en.villette@wanadoo.fr)



## DÉCHETTERIE

Rue des Falourdes, zone d'activités

### Ouverture :

les lundi et samedi : de 14h00 à 17h00

le mercredi : de 8h30 à 12h00



## BIBLIOTHÈQUE

41 place du 11 Novembre

### • Ouverture :

Hors vacances scolaires

Mercredi de 11h30 à 12h30

Vendredi de 18h à 19h

Samedi de 10h30 à 12h30

Pendant les vacances scolaires

Samedi de 10h30 à 12h30



## MANIFESTATIONS

### Jeudi 19 janvier

Galette des rois de la FNACA

### Vendredi 20 janvier

Ciné Sologne à 20h30 à la Maison des Associations par l'UCPS et le Pot aux Fêtes

Film : « **RÉPARER LES VIVANTS** »,  
Drame réalisé par Katell Quillévéry avec  
Tahar Rahim, Emmanuelle Seigner,  
Anne Dorval (1h43)

### Samedi 29 janvier

Repas de l'Association Notre dame

### Samedi 4 février à 20h30

### Dimanche 5 février à 15h30

Atelier Théâtre

Spectacle des Ados

### Vendredi 17 février

Ciné Sologne à 17h30 et 20h30 à la  
Maison des Associations par l'UCPS et  
le Pot aux Fêtes

## Le Mot du Maire

A l'aube de cette nouvelle année, le conseil municipal et moi-même vous présentons nos Meilleurs Vœux. Bonheur, santé, réussite dans vos projets pour vous et votre famille.

C'est l'occasion de remercier toutes celles et ceux qui œuvrent pour le dynamisme de notre commune et le bien-être de ses habitants : l'ensemble du personnel communal, les enseignants, les artisans et commerçants et tous les bénévoles qui font vivre si activement les associations.

L'année 2016 a malheureusement été similaire à la précédente. Nos charges de fonctionnement augmentent régulièrement alors même que nos recettes diminuent, d'où une diminution de notre autofinancement que nous avions espéré à 140 000 € (ou 75 000 € après déduction des remboursements d'emprunt en capital). Cela nous a quand même permis, en investissement, l'acquisition de différents matériels pour les écoles, le restaurant scolaire, la mairie et les services techniques. Nous avons effectué quelques petits travaux dans les bâtiments communaux. L'élargissement du chemin du Moulin Lagarde et l'alignement du chemin de La Justinière ont enfin été finalisés.

Nous avons restauré le Chemin de Croix de l'église Notre Dame et son inscription au titre des Monuments Historiques nous a permis d'obtenir 74 % de subvention à percevoir cette année.

Enfin nous avons remplacé dix poteaux d'incendie en mauvais état ou défectueux.

Tout au long de l'année 2016, nous avons travaillé à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et les orientations d'aménagements sont actuellement arrêtés et bientôt présentés au conseil municipal. S'en suivra l'enquête publique.

Tout cela est un difficile exercice d'équilibre entre ce qu'attendent les administrés, les obligations de la municipalité et les services de l'État qui imposent de faire respecter la nouvelle législation (loi ALUR, NOTRe et autres), à savoir :

- ⇒ limiter les extensions du bourg qui consomment les espaces naturels,
- ⇒ densifier le centre bourg et encourager l'utilisation des terrains disponibles,





## COLLECTE ALIMENTAIRE

Une collecte est organisée du jeudi 19 au samedi 21 janvier.

Vous pouvez déposer vos dons en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels du secrétariat.

## BIENTÔT 16 ANS



## PENSEZ AU RECENSEMENT

Vous pouvez vous rendre sur le site :

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

pour de plus amples renseignements

- ⇒ respecter les espaces naturels inconstructibles,
- ⇒ respecter le périmètre de protection de l'église Notre Dame,
- ⇒ imaginer l'extension du village à 10-15 ans en définissant des zones de constructions futures au plus près du centre bourg.

Nous pensons avoir atteint ces différents objectifs que nous vous présenterons dans les prochains mois.

L'année 2017 sera donc celle de la finalisation du PLU mais aussi le rendu du Schéma directeur de l'eau potable qui débouchera sur la réalisation de différents travaux sur le réseau comme le remplacement, le renforcement de canalisations et la mise en place de compteurs sectoriels qui permettront d'identifier au plus tôt les fuites du réseau.

Il faudra prendre l'attache des services de l'État quant à la possibilité de sécuriser le forage existant par un deuxième ouvrage.

Durant l'année 2016, nous nous sommes efforcés de rembourser la ligne de trésorerie nous ayant permis de financer la station d'épuration et le bassin d'orage, soit une somme de 623 000 €. Il reste 67 000 € sur les 2 000 000 € à l'origine. Nous avons fait le choix de ne pas emprunter à long terme compte-tenu des travaux importants à réaliser sur le réseau dans les années à venir.

Suite aux deux inondations de mai 2015 et juin 2016, nous allons doubler la canalisation d'eau pluviale, route de Vouzon, celle-ci draine tous les terrains de La Vronnière ; les logements de LOGEMLOIRET seront ainsi davantage protégés. Autre dossier préparé l'année passée, la rénovation énergétique du gymnase. Compte-tenu de l'ampleur des travaux - estimés à environ 367 000 € HT échelonnés sur plusieurs exercices - nous étudions un plan de travail triennal. Des dossiers de demande de subvention seront déposés prochainement auprès du Conseil départemental, du Conseil régional et de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Enfin nous envisageons l'achat d'une épaveuse pour l'entretien du Village et de ses abords.

Un mot sur la déchetterie. Nous vous avons tenu au courant des tractations opérées avec le SMICTOM en juin dernier. Dès à présent le SMICTOM n'accueille plus les déchets verts et les gravats sur le site de Ménestreau-en-Villette. Seules les tontes de pelouse seront acceptées dans une benne spécifique sur le quai. En attendant la plateforme de Vouzon, il faudra se rendre à Marcilly-en-Villette ou La Ferté Saint-Aubin pour les mettre en décharge. Soyons déjà satisfaits de garder notre déchetterie ce qui n'était pas dans le programme du Syndicat au départ.

Voici donc un tour d'horizon des projets de notre commune.

Le conseil municipal et moi-même vous assurons que nous mettrons toute notre énergie à la réalisation de ceux-ci et vous réitérons nos **Meilleurs Vœux** pour la nouvelle année.

Éric LEMBO, Maire

COMMUNE DE MÉNESTREAU-EN-VILLETTE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le jeudi quinze décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Méneestreau-en-Villette (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Éric LEMBO, Maire.

Étaient présents : Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-France PICHARD, M. Jean-Marc CADET (départ à 19 h 15 en donnant pouvoirs à Mme Marie-France PICHARD), Adjoint, MM Fabrice WEBER et Emmanuel PLASSON, Mmes Lucie LECOLLOEC, Paule ELIE, MM Patrice ROMERO, Franck BAILLEUL, Claude LEMARCHAND et Denis TRÉMAULT

Étaient absents excusés : Mme Danièle BISSON qui donne pouvoirs à M. Éric LEMBO  
M. Olivier DAVID qui donne pouvoirs à M. Bertrand DAUDIN

Madame Lucie LECOLLOEC a été élue secrétaire.

**INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que Madame Assma GELÉ a donné sa démission du conseil municipal. Madame Véronique VANDENECKHOUTTE, suivante de liste, ne pouvant assurer cette fonction, Monsieur Denis TRÉMAULT, également suivant de liste, est installé en qualité de conseiller municipal.

**TARIFS COMMUNAUX AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017**

Le conseil municipal DÉCIDE au 1<sup>er</sup> janvier 2017 une augmentation de 2 % de l'ensemble des tarifs communaux.

**LOTISSEMENT LES ÉGRONNIÈRES**

Le conseil municipal DÉCIDE de clôturer au 31 décembre 2016 le budget relatif au « Lotissement Les Égronnières ». Le résultat final fera l'objet d'un transfert vers le Budget Principal de la commune.

**COOPÉRATIVE SCOLAIRE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (CARROUSEL MARCHÉ DE NOËL 2016)**

Monsieur le Maire rappelle que lors du 20<sup>ème</sup> Marché de Noël, qui s'est déroulé les 10 et 11 décembre derniers, un certain nombre d'enseignants et de parents d'élèves de l'école ont assuré le fonctionnement du carrousel installé place du 11 novembre.

En remerciement, le conseil municipal DÉCIDE de verser une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire d'un montant de 222,00 € (444 tours de manège à 0,50 €).

**ROUTE DE VOUZON – RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES**

Le conseil municipal DÉCIDE de procéder au renforcement du réseau d'eaux pluviales route de Vouzon afin de pallier aux inondations lors de pluies torrentielles comme cela s'est produit à deux reprises en mai 2015 et juin 2016 et RETIENT la société INCA de Saint Jean de Braye pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre.

Une consultation auprès des entreprises sera lancée prochainement

**GYMNASE - RÉNOVATION THERMIQUE**

Le conseil municipal RETIENT le bureau d'Études ETE45 de Saint Jean de la Ruelle pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation thermique à effectuer dans le gymnase. Il ACCEPTE le Dossier de Consultation des Entreprises et SOLLICITE un soutien financier du Département et de l'État.

**ACQUISITION D'UN TERRAIN PLACE DU 11 NOVEMBRE**

Le conseil municipal DÉCIDE de se porter acquéreur d'un terrain sis place du 11 novembre cadastré section AC n° 125p, d'une surface de 476 m<sup>2</sup>, au prix de 30 000,00 € TTC.

## **ADHÉSION AU FUL**

Le conseil municipal DÉCIDE de participer, pour l'année 2017, au « Fonds Unifié Logement » (FUL).

## **SCHÉMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE ET ÉTUDE DU PATRIMOINE**

Le conseil municipal DÉCIDE de procéder à la mise en place de compteurs sectoriels définitifs sur le réseau d'eau potable et de lancer une campagne de recherche de fuites à l'hélium et SOLLICITE le soutien financier de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **• MÉNESTREAU RUGBY SOLOGNE**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux de la création d'une nouvelle association sur la commune à savoir MÉNESTREAU RUGBY SOLOGNE.

### **• Populations légales en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Les populations légales en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, à savoir : Population municipale : 1 471, Population comptée à part : 33 soit une population totale de 1 504.

### **• Fibre optique**

Monsieur le Maire précise que le déploiement d'un réseau de fibre optique par le Département est programmé pour la commune de Méneestreau-en-Villette en 2018.

### **• Marché de Noël :**

Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble des personnes, conseillers municipaux, personnel communal et bénévoles, qui se sont mobilisés pour assurer la réussite du traditionnel Marché de Noël. Sans cette aide précieuse il serait impossible de réaliser une telle manifestation.

